



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Femmes et sciences - Formation des personnels éducatifs

Question écrite n° 17248

Texte de la question

Mme Céline Calvez interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la question de la promotion de l'égalité homme-femme dans l'orientation des élèves. Le 31 mai 2018, Mme Céline Calvez et M. Stéphane Viry ont rendu un rapport relatif à la place des femmes dans le domaine scientifique intitulé « Femmes et sciences : l'urgence d'actions pour l'égalité réelle ». Ces travaux ont montré que les femmes occupent une place encore trop réduite dans les sciences dites « dures » et que malgré certaines avancées, la situation n'évolue que très lentement, voire présente parfois un certain recul. Ce déséquilibre se retrouve dès le choix des options en fin de *cursus* scolaire et jusqu'à la vie professionnelle. 23 recommandations sont formulées dans ce rapport. La deuxième recommandation est de proposer et de développer une offre de formation continue en direction de l'ensemble des personnels éducatifs (enseignants, conseillers d'orientation, chefs d'établissement) sur la thématique de l'égalité entre les filles et les garçons et les stéréotypes de genre. Il est par ailleurs suggéré de prévoir notamment une formation en ligne contre les MOOC. Le combat pour une égalité réelle entre les hommes et les femmes doit-être mené à l'école. Pourtant, le rapport présenté par Céline Calvez et Stéphane Viry démontre que l'école est productrice d'inégalités par sa manière de considérer les filles et les garçons. Les jeunes filles sont ainsi moins incitées à suivre un cursus scientifique. Pour déconstruire ces stéréotypes il faut sensibiliser le personnel scolaire et leurs donner des outils pour repérer ces biais. Seulement la moitié des personnels travaillant dans les établissements scolaires bénéficient aujourd'hui d'une telle formation. C'est pourquoi, elle lui demande dans quelle mesure les réformes en cours ou à venir ont pour objectif de proposer une formation continue et une formation en ligne relatives à la lutte contre les stéréotypes de genre à l'ensemble des personnels éducatifs.

Texte de la réponse

La formation des personnels enseignants, d'éducation et d'encadrement est le premier gage de la diffusion d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, dans les établissements scolaires. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est engagé dans le développement de la formation – initiale et continue – de tous les professionnels, comme levier d'amélioration des pratiques enseignantes, des parcours scolaires et du climat dans les établissements. Ainsi, la nouvelle « convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif », a été signée le 28 novembre 2019 par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et la secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les discriminations. Elle pose un cadre d'action ambitieux pour la période 2019-2024, consacre un axe entier à la question de la formation des personnels ; elle prévoit que ces formations prennent des formes renouvelées et s'appuient sur des outils et des ressources enrichis. Elle fixe formellement comme objectif d'inscrire l'égalité (lutte contre les stéréotypes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, etc.) dans la formation continue des personnels, à travers le développement de cette thématique dans les plans de formation – national et académiques – ou par la constitution de groupes de formatrices et de formateurs « égalité » à l'échelle des rectorats. À cet égard un séminaire national de formation de deux jours s'est tenu à Paris en mars 2019 et a

permis d'approfondir la formation d'une centaine de cadres et formateurs académiques aux enjeux pédagogiques et de pilotage d'une politique d'égalité. De premières déclinaisons académiques ont suivi cette initiative nationale, qui continue à essaimer. La convention 2019-2024 prévoit de plus un travail d'enrichissement des modalités et des supports de formation, qui se traduira notamment par une actualisation du parcours en ligne M@gistère consacré à l'égalité filles-garçons et par son extension au second degré. À ce parcours s'ajoute le MOOC élaboré par les associations Femmes et Sciences, Femmes et mathématiques, Femmes Ingénieurs, Réussir l'égalité femmes-hommes et le groupe Égalité femmes/hommes de la Conférence des Grandes Écoles. Ce MOOC, intitulé « Être en responsabilité demain : se former à l'égalité femmes-hommes », est ouvert depuis 2015 et a déjà été largement utilisé comme moyen de formation. Une version mise à jour est diffusée à cette rentrée. Enfin, dans le cadre de la réforme de la formation initiale des personnels enseignants et d'éducation, un référentiel des formations dispensées dans les futurs instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE), fondé sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation du 1er juillet 2013, a été publié au JO du 7 juillet 2019. Ce référentiel précise notamment les fondements éthiques du métier, parmi lesquels la capacité à inscrire et analyser son action dans le respect du cadre juridique, éthique et réglementaire, en référence aux principes démocratiques et aux valeurs républicaines, dans la perspective de leur transmission. En fin de formation initiale et à l'entrée dans le métier, le respect et la capacité à faire respecter les principes d'égalité et de refus de toute discrimination font ainsi partie des attendus. En adéquation avec ce référentiel de formation, chaque INSPE est amené à proposer une maquette propre.

Données clés

Auteur : [Mme Céline Calvez](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17248

Rubrique : Égalité des sexes et parité

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 février 2019](#), page 1811

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10970